



### Prix plancher du CO<sub>2</sub>

## Unilatéral et discriminatoire, le prix plancher du carbone de Madame Royal est un non sens industriel, social et climatique !

Lors de la remise du rapport Canfin-Grandjean-Mestrallet le 11 juillet 2016 sur le prix du carbone, Ségolène Royal a retenu l'option d'un prix plancher du carbone concentré sur les seules centrales électriques utilisant le charbon. La CFE Energies dénonce un choix dogmatique et partisan réalisé par la Ministre sous couvert d'exemplarité climatique qui prolongerait l'esprit de la COP 21. C'est parce que les salariés concernés ne peuvent accepter une telle mascarade politicienne que la CFE Energies fustige une aberration sociale, industrielle et climatique qui condamne les dernières centrales au charbon de France tout en laissant les centrales allemandes alimenter et polluer la France.

Lorsque le Président de la République a annoncé lors de la conférence environnementale un prix du carbone pour la production électrique, la CFE Energies avait salué une initiative montrant la voie à une tarification du carbone au cœur du combat climatique. Pour autant, elle avait insisté sur la nécessité de lui donner une dimension européenne et d'analyser les conséquences industrielles et sociales des options de mise en place du prix carbone avant toute décision. En privilégiant un prix plancher du carbone imposé aux seules centrales françaises au charbon, la Ministre de l'Energie commet une triple aberration climatique, industrielle et sociale, que la CFE Energies fustige et dont elle dénonce le caractère discriminatoire qui pourrait s'avérer anticonstitutionnel.

Une aberration climatique tout d'abord, puisque la fermeture des centrales au charbon qui résultera de cette taxation discriminatoire aura un effet plus que marginal sur l'empreinte carbone d'un pays dont le mix de production électrique est déjà parmi les moins carbonés du monde et dont les centrales au charbon ont pour la plupart déjà fait l'objet de vastes investissements environnementaux. Pire, cette décision favorisera l'utilisation des centrales allemandes au lignite dont les effets nocifs sur la santé des citoyens français viennent d'être mis en exergue par une étude de WWF. Ce n'est pas en fermant les centrales françaises que l'on résoudra les dommages environnementaux et sanitaires causés en France par les centrales allemandes et polonaises !

Une aberration industrielle et sociale ensuite. La CFE Energies considère que l'initiative d'une tarification du carbone n'a de sens qu'au niveau européen, à défaut d'être mondiale. En décidant une mesure unilatérale sans évaluation socio-économique préalable et sous prétexte d'exemplarité climatique, la Ministre n'hésite pas à commettre un assassinat industriel qui détruira des emplois sans décarboner l'économie.

Si la Ministre se veut exemplaire, elle doit éviter de condamner des sites industriels uniquement pour faire bonne figure à Paris ou à New York et davantage se soucier de préserver la compétitivité de notre économie. A l'instar des conversions à la biomasse ou au gaz, la Ministre gagnerait à favoriser la reconversion des sites qu'elle a décidé de sacrifier en créant un fonds destiné à réussir les transitions professionnelles et industrielles et doté entre autres des produits de cette tarification carbone. Ce qu'elle a réussi à faire pour les électro-intensifs moyennant la compensation carbone, elle peut aussi le faire pour les emplois d'autres filières industrielles !

Enfin, en précipitant la fermeture de centrales indispensables au système électrique en période de pointe hivernale, la Ministre prend le risque de mettre en danger la sécurité d'approvisionnement électrique du pays bien qu'il s'agisse d'un objectif majeur de la loi sur la transition énergétique. Le service public exige de prendre le recul nécessaire, loin des effets d'annonce médiatique.

**C'est parce qu'elle croit à un développement durable qui allie social, environnemental et économique, que la CFE Energies demande à la Ministre de revenir sur une aberration industrielle, sociale et climatique qui procède de l'écologie punitive !**

**LA CFE ÉNERGIES,**  
**100% LIBRES... 100% VOUS !**

**CFE-CGC ÉNERGIES**

59 rue du Rocher  
75008 PARIS

[www.cfe-energies.com](http://www.cfe-energies.com)  
[presse@cfe-energies.com](mailto:presse@cfe-energies.com)